

COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX

41 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9

DATE DE CONVOCATION

12 novembre 2024

OBJET

RENOUVELLEMENT
DU BUREAU DE
L'ASSOCIATION
FONCIERE DE
REMEMBREMENT
DE VILLIERSFAUX

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie NORGUET, maire.

Présents : Mmes Norguet Sylvie, Corbin Martine, Provost Annick, François Elodie, Mrs Bertin Cyrille, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck, Wojnar Loïc

Absent/Pouvoir : M. Breton Patrice a donné pouvoir à M. Desvaux Philippe

Secrétaire de séance : Mme Annick Provost

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu par la Chambre d'Agriculture par lequel il convient de renouveler les membres propriétaires de l'Association Foncière de remembrement de Villiersfaux.

En application des dispositions de l'article R 133.3 du Code Rural, le conseil municipal d'une part et la Chambre d'Agriculture d'autre part, désignent par moitié, pour six ans, les membres propriétaires.

Le conseil municipal doit nommer 4 propriétaires.

Après avoir délibéré, les membres présents désignent :

- M. Patrice Breton, M. Laurent Richer, M. Sylvain Calu, M. Gilles Caps.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :
Le Maire,
Sylvie NORGUET



N° 24-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20241126-24-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2024

Publication : 03/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

